

La République du Centre, 13 janvier 2012

POLITIQUE ■ L'élection des trois sénateurs validée par le Conseil constitutionnel

Le 29 septembre dernier, le conseiller municipal de Beaugency, Grégory Bubenheimer (MoDem), avait déposé un recours devant le Conseil constitutionnel demandant l'annulation des élections sénatoriales dans le Loiret. Après analyse, le Conseil a rendu sa décision hier et confirme l'élection de Jean-Pierre Sueur (PS), Eric Doligé (UMP) et Jean-Noël Cardoux (UMP) aux postes de sénateurs du Loiret. Le Conseil constitutionnel rejette donc la requête de Grégory Bubenheimer. ■